

Le Réseau de soins palliatifs en région Centre



Créé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, ce réseau rassemble des professionnels, des bénévoles et des usagers.

Son objectif :

- favoriser la proximité familiale des patients gravement malades ;
- diffuser une compétence en soins palliatifs aux soignants de la région ;
- renforcer le lien entre tous les intervenants.

Le réseau compte 17 équipes réparties dans la région ; dans l'Indre, une équipe mobile de soins palliatifs au centre hospitalier de Châteauroux et une équipe d'appui départementale en dehors de ce centre.

Tout professionnel, association ou institution qui souhaite intégrer le réseau, peut prendre contact avec l'EADSP 36 pour connaître les modalités d'adhésion.

Pour toute demande de prise en charge, l'EADSP 36 a besoin d'ouvrir un dossier médical et d'échanger des informations. Il lui est donc nécessaire de recueillir l'accord des malades ou de leurs proches.

Un bulletin de consentement sera remis qu'il conviendra de compléter et signer. Il pourra ensuite être transmis à un membre de l'équipe ou renvoyé par courrier.

Par ailleurs, l'EADSP 36 se tient disponible pour recueillir tout commentaire concernant ses interventions. N'hésitez pas à lui en faire part.

Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre

(EADSP 36)



23, rue Saint-Exupéry
36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 08 00 72 - Fax 02 54 60 81 68

Courriel : eadsp36@wanadoo.fr

Que sont les soins palliatifs ?

Les soins palliatifs sont des soins destinés à toute personne atteinte d'une maladie grave dont l'évolution fait peser un risque sur la vie.

Leur objectif est de traiter les symptômes physiques (notamment la douleur), de soulager la souffrance morale, sociale et spirituelle des malades et de soutenir leurs proches.

L'EADSP 36

L'EADSP 36 est une équipe composée d'un médecin, de deux infirmières, d'une psychologue et d'une secrétaire.

Elle est rattachée au centre hospitalier de Châteauroux, mais se déplace dans tout le département, gracieusement.

L'EADSP 36 s'adresse aux patients enfants et adultes.

Elle conseille et soutient les soignants, les malades, leur famille mais n'effectue pas de soins par elle-même.

Elle peut contribuer à l'organisation d'un retour ou d'un maintien à domicile et à la coordination des soins.

L'EADSP 36 accueille des stagiaires, organise des formations et dispose d'une documentation sur les soins palliatifs.

Comment lui faire appel ?

Malades, familles ou professionnels peuvent faire appel à l'EADSP 36 avec l'accord de leur médecin référent (médecin généraliste ou médecin hospitalier).

Tél. 02 54 08 00 72

La Loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 offre aux malades la possibilité de désigner une personne de confiance et de rédiger des directives anticipées. L'EADSP 36 se tient disponible pour toute information concernant cette loi.

Un soutien psychologique

L'EADSP 36 peut apporter dans ses locaux écoute et soutien aux personnes concernées par la maladie grave : patients, proches ou soignants.

Un espace d'accueil est prévu pour cela.

Soutien aux personnes en deuil

Toute personne ayant vécu un deuil peut trouver un appui auprès de l'EADSP 36.

Il sera alors envisagé le mode de soutien souhaitable : individuel ou en groupe.

A ce titre, l'EADSP 36 participe à la Plate-forme départementale de soutien aux personnes en deuil de l'Indre.



Plaquette réalisée avec le soutien de la Ligue Contre le Cancer